

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 28 Février 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mmes MANCINI Angélique, ROSIC Valérie.
M. MICHEL Claude, VAN MEEL Alan

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. AJJANI Hicham, AJJANI Rachid,
SPADAFORA Christopher, DONADIO Julien, MARTINEZ Vincent, VOLPILHAC
Pascal.

Assiste : M. PORTOLES Pascal

Reçus : M. MRIOUAH Chadi, M. CHENAF président du RCB BOLLENE, Mme
KMIEC Déborah présidente du A C AVIGNON (par téléphone)

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**.
Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

Liste des candidats arbitres qui ont réussi leur partie théorique à la suite de la formation (FIA) qui a eu lieu du 14/02/2023 au 17/02/2023 au District Grand Vaucluse :

BENNADER Jessynda	BEDARRIDES AS
BOUCHENTOUF Mansour	PLAN D'ORGON US
BOUYIRI Adame	Indépendant
DIHA Inaya	Indépendant
MULPAS LE Van Kévin	CAUMONT FC
SALHI Mohamed	AVIGNON CFC
TAHRI Aymen	TARASCON SC
ZAMMIT Adel	Indépendant
ZERIFI Zoubir	AUTRE PROVENCE

Soit un total de 10 arbitres stagiaires

La commission félicite pour leur obtention de l'écusson :

- M. TARIK Salim
- M. BENDOUMA Yanis

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **US RENAISSANCE PERTUISIENNE** il serait souhaitable que votre demande ne soit pas aussi tardive
- **UNION SPORTIVE BARTHELASSIENNE** nous nous occupons de la note de frais envoyée
- **ETS BOULBON** demande tardive
- **SPO MORNASSIEN** demande prise en compte
- **O. NOVAIS** remerciements transmis et prompt rétablissement à votre joueur
- **U.S. RENAISSANCE PERTUISIENNE** dans la mesure du possible
- **FC CABANNAIS** nous ne garantissons pas d'accéder à votre demande qui est au demeurant tardive
- **DENTELLES FC** votre mail a été pris en compte
- **AS SAHUNE** bien reçu votre mail
- **AS PIOLÉNÇOISE** merci pour vos renseignements, nous allons convoquer les arbitres concernés
- **FC VILLENEUVE** nous ne garantissons pas d'accéder à votre demande qui est au demeurant tardive
- **O. NOVAIS** remerciements à vos dirigeants pour les attentions mises à disposition aux arbitres et à votre bel état d'esprit

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

- **M. Fatnassi Balir** nous vous demandons plus de détail sur votre note de frais du 13/11/22 Malaucène/Visan
- **M. Naamani Samir** note de frais transmise
- **Melle Darrazi Anissa** note de frais transmise
- **M. Rouabhia Amine** note de frais transmise



- **M. Hoornaert Vincent** note de frais transmise
- **M. Dghoughi Hicham** note de frais transmise
- **M. Aoulad Ahmed Yassin** note de frais transmise
- **M. SAHBI Riad** justificatif absence match U17 D1 Dentelles FC/S. Courthézon-Jonquières du 26/02/23
- **M. OUAHNICH Noa** une personne de la CDA vous accompagnera
- **M. FERHAT Goren** faire votre indisponibilité pour la fin de saison sur votre compte
- **M. CONSTANTIN Nicolas** pris note de votre mail, remerciements transmis
- **M. BOUAITA Samir** justificatif absence match D1 Noves/ S.Courthézon-Jonquières du 26/02/22
- **M. CONSTANTIN Nicolas** votre requête était tout à fait logique et nous nous associons à votre douleur lors du décès de M. BEGOU Mathieu ainsi qu'à celle de la famille, de sa compagne, de son petit garçon, de L'ESPERANCE GORDIENNE
- **M. KOUARA Hassane** explication de votre absence au match du 12/02/23 Saint Jean du Grés/Avignon Ouest
- **M. SAHBI Riad** veuillez mettre à jour votre nouvelle adresse, veuillez nous faire une note de frais d'arbitrage pour la rencontre U16 du 29/01/23 Saint Jean du Grés/CFC Avignon
- **M. EZKIYOUH Mohamed, M. CHERGUIA Ahmed, M. VAN MEEL Alan**, le club de L'ESPERANCE GORDIENNE vous remercie infiniment pour votre compréhension et votre respect au moment du partage et du recueillement pour la disparition de M. BEGOU Mathieu
- **M. ZAIDI Sebti** veuillez nous faire parvenir votre note de frais concernant le match Piolenc/Violés D3
- **M. BOURAKBA Jaouad** veuillez nous faire parvenir votre rapport pour le match Piolenc/Violés D3
- **M. BOUAISS Amine** justificatif absence lors de la rencontre du 26/02/23
- **M. NIVET Arnaud** remerciement du Club O. Novais pour votre inquiétude envers leur joueur blessé lors de la rencontre
- **M. ZEGHLI** justificatif absence rencontre Bollène/Caderousse D3
- **M. ZEGHLI** justificatif absence rencontre Pernes Saint Didier/Jonquières D3
- **M. ZEGHLI** justificatif absence rencontre Pernes Saint Didier/Orange D2
- **M. LAMACHI Fouad** justificatif absence tardive Camaret/Etoile D'Aubune
- **M. BRES Guy** la CDA vous souhaite un prompt rétablissement

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreaiements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreaiement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

